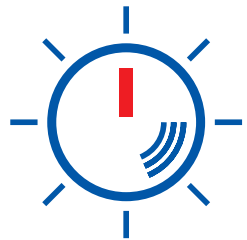


Que faire en cas d'incendie ?



Si le détecteur-avertisseur se déclenche dans le logement	Si l'incendie se déclare dans l'immeuble
<ul style="list-style-type: none"> • Gagnez la sortie. • Fermez la porte de la pièce sinistrée. • Fermez la porte d'entrée sans la verrouiller. • Ne jamais faire demi-tour. 	<ul style="list-style-type: none"> • N'empruntez pas l'escalier. • Fermez les portes de votre logement et disposez des linges mouillés en bas. • Mettez-vous à une fenêtre à la vue des secours. • Manifestez-vous dès l'arrivée des sapeurs-pompiers.

**Ne prenez jamais l'ascenseur.
N'empruntez jamais un escalier enfumé.
Baissez vous près du sol pour respirer.**

Appelez les sapeurs-pompiers en composant le 18

Quelles informations donner ?

- ▶ Donnez votre adresse exacte.
- ▶ Donnez votre numéro de téléphone.
- ▶ Indiquez le motif de l'appel (type d'incendie).
- ▶ Précisez s'il y a des victimes et la gravité de leurs blessures.
- ▶ Répondez aux questions des sapeurs-pompiers et ne raccrochez pas avant qu'ils vous le demandent.



La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France et ses Unions départementales se mobilisent pour développer la sécurité des sapeurs-pompiers.

© Creation + illustrations : Bruno Bayol [bbayol@free.fr] - FNSFP - mars 2010

En savoir plus www.pompiers.fr

contact



Prévention Incendie Les sapeurs-pompiers montrent l'exemple et s'équipent

Les incendies domestiques



En France,
un **incendie** d'habitation
se déclare **toutes les 2 minutes**
soit **250 000 incendies**
domestiques par an.



Ils font **10 000 victimes** dont **800**
décès (chiffre comprenant les
victimes décédées à l'hôpital).

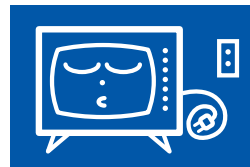
Ils sont la **2^{ème} cause**
de décès chez les enfants
de **moins de 15 ans**.



7 incendies sur 10
ont lieu le **jour**, mais

7 décès sur 10
surviennent la **nuit**.

Comment limiter les risques d'incendie ?



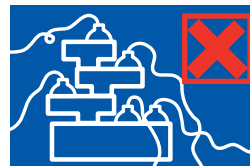
Débrancher
les appareils
électriques
non utilisés.



Ranger
les allumettes
et les briquets
hors de portée
des enfants.



Laisser
les circulations
(couloirs, halls ...)
libres de tout
stockage.



Ne pas surcharger
les installations
électriques.



Ne jamais
laisser fonctionner
un appareil de cuisson
sans surveillance.



Ne pas fumer
au lit.



Ne jamais stocker
des produits combusti-
bles (papier, carton...)
près d'une source
de chaleur.

Quelles précautions prendre ?



Faire régulièrement vérifier les installations électriques et de gaz par un technicien qualifié.



Faire ramoner mécaniquement la cheminée et son conduit au moins une fois par an (2 fois en Alsace-Moselle).



Faire entretenir régulièrement les appareils de chauffage par un professionnel.

La solution



**Les détecteurs
avertisseurs**



Ils peuvent sauver des vies.



Ils avertissent les occupants
dès le début du sinistre leur permettant
ainsi d'évacuer les lieux
dans les meilleures conditions.



Placer **un détecteur par niveau** du logement
de préférence près des chambres.



Se fier rigoureusement à la notice
et bien veiller à l'entretien du détecteur.



Choisir un détecteur ayant le marquage CE
et **conforme** à la norme NF-EN 14 604 pour
une protection optimale.



Dans le cadre de l'opération
« un sapeur-pompier – un détecteur de fumée »
votre **Union départementale des sapeurs-
pompiers** peut vous aider. Contactez-la.